



DIRECTION EXECUTIVE

Cotonou le 14 janvier 2025

1^{er} Appel à Manifestation d'Intention de projets de la FSOA 2025 au Burkina Faso

La FSOA lance un appel à manifestation d'intention de projets (AMIP) pour présélectionner les projets destinés à être cofinancés en 2025, à l'attention des acteurs (Groupement Villageois de Gestion de la Faune, Groupement de Gestion Forestière, Organisations communautaires et socioprofessionnelles, ONG nationales ou locales, Associations environnementales, Associations faïtières des collectivités territoriales, Institutions académiques ou de recherche, Opérateurs économiques, dans certains cas de Partenariats Public-Privé (PPP), etc.) impliqués dans la gestion des Réserves de Biosphère d'Arly et du W-Burkina Faso.

Les orientations stratégiques du présent appel s'appuient sur la décision du Conseil d'Administration de la FSOA de promouvoir un développement communautaire durable en zone périphérique et la cogestion des écosystèmes de savanes riveraines des Aires Protégées. A cet effet, les projets attendus du présent AMIP doivent tenir compte des trois thématiques-clés d'actions suivantes :

- 1. Conservation de la biodiversité, restauration des écosystèmes et gestion durable des terres ;**
- 2. Résilience des communautés : AGR, Chaîne de valeurs Ajoutées et adaptation aux changements climatiques ;**
- 3. Gestion du pastoralisme : Aménagement et gestion d'aires de pâturage et de repos, de couloir de passage, et sédentarisation de l'élevage.**

Ces projets devront contribuer, concomitamment à l'augmentation des revenus des communautés et à l'amélioration de la santé des écosystèmes de savane par la mise en place de mesures de protection et de restauration. Les projets présentés à la FSOA par les acteurs de la société civile doivent prioritairement cibler et renforcer les communautés à la base.

Compte-tenu de la crise complexe que traverse la région de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du WAP, la FSOA sera attentive aux intentions de projets se proposant de répondre aux causes profondes ou conséquences les plus aiguës de cette crise : insécurité, conflits sociaux, déplacements de populations, déclin de l'Etat de droit, effets du changement climatique,

malnutrition..., qui touchent en premier lieu les populations particulièrement vulnérables.

Les acteurs désireux de soumettre un projet doivent donc impérativement :

- i. Prendre connaissance du guide méthodologique¹ mis en ligne avec le présent AMIP ;
- ii. Consulter attentivement l'annexe 4 du guide pour s'assurer de leur éligibilité ;
- iii. Rédiger la note conceptuelle de projet en suivant scrupuleusement le canevas proposé à l'annexe 1 du guide ;
- iv. Renseigner le profil de l'annexe 3 du guide et fournir l'ensemble des documents institutionnels et opérationnels demandés pour tous les membres du consortium, si constitué ;
- v. Remplir et signer la déclaration d'intégrité et de responsabilité environnementale et sociale du(es) soumissionnaire(s).

La FSOA encourage les projets conçus sur une base programmatique, à travers des programmes concertés pluri-acteurs, ou des conventions de partenariat pluriannuel, ainsi que les projets portés par des regroupements d'acteurs (ou consortium).

Une liste restreinte de cinq à sept Opérateurs sera établie après l'évaluation des **notes conceptuelles** issues de l'appel à manifestation d'intention de projets. Ces opérateurs présélectionnés seront conviés à élaborer un document complet de leur projet conformément aux directives du Manuel des Opérations de la FSOA. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un acteur n'implique aucune obligation de la part de la FSOA d'inclure ce dernier dans la liste restreinte.

NB : Un Opérateur ne peut soumettre qu'une seule candidature en son nom propre ou en Consortium. Si un Opérateur (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées.

Dans le cadre du présent appel à manifestation d'intention de projets (AMIP), les opérateurs des communes ciblées intéressés sont invités à envoyer leurs « **notes conceptuelles de Projets** » et **leurs pièces administratives**, le tout **en un seul fichier PDF** sur les adresses électroniques suivantes : contact@fsoactf.org et d.traore@fsoactf.org au plus tard **le 19 février 2025**, avec la mention : **1^{er} Appel à Projets FSOA – « Arly, W-Burkina Faso 2025 »**

¹ Le guide méthodologique des « Appel à Projets pour des écosystèmes durables et résilients, et une économie verte sociale et solidaire » est téléchargeable sur le site <https://fsoactf.org/>